



PATROUILLEURS

Le service des patrouilleurs scolaires, instauré depuis de très nombreuses années, a pour mission de garantir la sécurité des élèves des écoles primaires qui se rendent en classe. Les Polices cantonale et intercommunale, en collaboration avec les instances communales en charge du dossier scolaire, relèvent la qualité du travail des enfants de 7H et 8H tout au long de l'année scolaire.

La Police cantonale a décidé, à moyen terme, de ne plus faire appel à des patrouilleurs scolaires. Un nouveau modèle est donc testé actuellement en Valais. Le concept de « patrouilleur-coach » est basé sur l'apprentissage et la responsabilisation des enfants plutôt que sur le simple fait d'arrêter la circulation pour leur permettre de traverser. C'est ce concept que la Commune de Vionnaz doit aujourd'hui mettre en place, il est déjà testé par plusieurs communes en collaboration avec la Police cantonale. Un « patrouilleur-coach » adulte sera présent aux abords des passages piétons surveillés et s'assurera que les enfants suivent les règles enseignées par les agents de la PIHL et le corps enseignant. Le cas échéant, il assurera la sécurité des enfants en les accompagnant lors de leur traversée.

Comme vous pouvez le constater, ce changement de système est dicté par une volonté de garantir la sécurité des plus jeunes durant les déplacements scolaires, mais aussi durant toutes les autres occasions que les enfants ont de traverser la route cantonale. La formation assurée par nos « patrouilleurs-coachs » ira dans ce sens.

Le remplacement des patrouilleurs scolaires par des patrouilleurs-coachs se fera en coordination avec la Police à la rentrée 2017. Dans l'intervalle, l'Administration communale doit recruter plusieurs personnes pour assurer cette nouvelle mission. Les personnes intéressées par une activité de quelques heures par semaine (horaires d'entrée et de sortie des classes) peuvent s'inscrire à l'aide du coupon ci-dessous. Si d'aventure, le recrutement du personnel requis pour cette fonction de patrouilleur-coach ne donnait aucun résultat pour la rentrée 2017, il sera activement fait pour la rentrée 2018.

In fine, si l'engagement de patrouilleurs-coachs n'aboutissait pas pour 2018, la Police cantonale cessera définitivement la collaboration avec les patrouilleurs scolaires. La commune mettrait alors tout en œuvre pour trouver une alternative.

L'Administration communale reste à votre disposition pour plus d'informations au 024 481 42 52.

Administration communale de Vionnaz

Coupon à retourner à la Commune de Vionnaz, Case postale 60, 1895 Vionnaz ou par mail info@vionnaz.ch

Je suis intéressé(e) par l'activité de patrouilleur-coach, merci de m'inviter pour la séance de présentation.

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Localité _____

Date _____ Signature _____